

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SAS Centrale Photovoltaïque de Caudos 2
PROJET D'IMPLANTATION D'UNE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
SUR LA COMMUNE DE MIOS

Une enquête publique est prescrite du lundi 29 septembre au mercredi 29 octobre 2014 inclus afin de recueillir l'avis du public sur le projet d'implantation de la 2ème tranche de la centrale photovoltaïque de Caudos 2 au sol sur la commune de MIOS.

Ce projet a fait l'objet :

- de deux demandes d'autorisations de défrichement (respectivement de 20,7 ha et 10,7 ha) pour une superficie totale de 31,4 ha,
- de deux demandes de permis de construire.

Les informations relatives au projet peuvent être demandées à M. Yves JACQUIN DEPEYRE représentant la SAS Centrale Photovoltaïque de Caudos 2, 2 rue des Petits Pères – 75002 PARIS.

Les dossiers d'enquêtes, une étude d'impact globale et l'avis de l'autorité environnementale (DREAL) seront mis à la disposition du public en mairie de MIOS, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, où il pourra en prendre connaissance et inscrire ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

M. Hugues MORIZOT, chargé d'intervention en environnement, ou son suppléant M. Maurice CAPDEVIELLE-DARRE, Inspecteur des installations classées – Ministère de la Défense retraité, se tiendra à la disposition du public en mairie de MIOS :

- le lundi 29 septembre 2014 de 14 h à 17 h
- le samedi 11 octobre 2014 de 9h à 12h
- le mercredi 22 octobre 2014 de 14 h à 17h
- le mercredi 29 octobre 2014 de 14 h à 17 h

Les observations pourront également être adressées par lettre, avant la clôture de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de MIOS .

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront consultables pendant un an, en mairie de MIOS (33380), à la DDTM de la Gironde (Service des Procédures Environnementales) et sur le site internet de la Préfecture.

Le Préfet est compétent pour statuer sur les autorisations sollicitées.